

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE  
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 24 JUIN , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Nadine DUCOURTIOUX

Date de convocation du Conseil communautaire : 15 juin 2010

**Étaient présents :**

- **ARCINS** : Claude GANELON
  - **ARSAC** : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Georges MONTMINOUX
  - **CANTENAC** : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
  - **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABERT
  - **LABARDE** : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
  - **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
  - **LUDON-MEDOC** : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Yves DUMAS
  - **MACAU** : Christel COLMONT-DIGNEAU *procuration* à Gérard DUBO, Isabelle LAFEUILLADE, Pierre CABANY, Anne SAVIN DE LARCLAUZE *procuration* à Pierre CABANY
  - **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY
  - **LE PIAN-MEDOC** : Philippe SIMON, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Annick MORA
  - **SOUSSANS** : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO
- Absents, excusés :** Daniel PARABIS, Michel HAUTIER, Philippe DUCAMP, Christian VELLA, Ludovic LALANDE, Didier MAU

**Concerne :** 10-67 SITE INTERNET – Cartes Interactives

Par délibération 10-29 du 25 mars 2010, la société VERNALIS a été retenue pour assurer la refonte du site Internet de la Communauté de Communes.

Afin de pouvoir bénéficier en ligne des plans de Communes ou de localiser les structures communautaires, il est proposé de réaliser une carte interactive de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes a décidé la numérisation des cadastres communaux et se dote progressivement d'un Système d'Informations Géographiques (SIG).

Ayant donc à disposition les données vectorisées nécessaires, il est proposé la création d'une carte interactive pour l'ensemble du territoire.

Par la suite, chaque Commune, selon ses besoins, pourra ainsi bénéficier de cette carte interactive et éditer, sans autre frais que l'impression, un plan de son territoire. Le coût pour la réalisation de ce projet est estimé à 5 000 € H.T.

Il est à noter que si, pour des besoins propres, les Communes souhaitent modifier la base cartographique mise à disposition, elles pourront le faire à leurs frais.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

► **décide** la création d'une carte interactive pour l'ensemble du territoire, pour un coût de 5 000 € H.T.

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 28 juin 2010

**Le Président,**

**Gérard DUBO**

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a stylized, looped flourish.

**Acte à classer**

DL10-67

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2010-07-05T13-37-22.00 ( MI26361222 )

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100624-DL10-67-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Refonte site Internet - Création carte interactive

Date de décision : 24/06/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : [10-67 Site internet.PDF](#)

Préparé	Le 05/07/10 à 13:37	Par PERIER Jean-Marc
Transmis	Le 05/07/10 à 13:37	Par PERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 05/07/10 à 13:44	